

Problème des punaises de lit

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination, mais dans le but unique d'alléger le texte.

Comment nous vivons ce problème dans notre travail de conseiller en logement :

- Nous savons que les personnes qui ont ce problème de logement en subiront longtemps les conséquences. Il n'y a pas de solution rapide et efficace pour éliminer les punaises de lit. Bien des clients se découragent quand nous leur expliquons les démarches à faire pour tenter d'éliminer les punaises de lit. Nous savons que si les clients ne suivent pas les étapes à faire lors de traitements contre les punaises de lit, ils vont continuer d'en avoir dans leur logement et ils risquent que les punaises de lit se propagent ailleurs.
- Nous devons tenter de convaincre et motiver nos clients à faire les actions prévues dans le contexte légal d'intervention avec lequel nous travaillons mais nous savons qu'il y a peu de chance qu'ils obtiennent un résultat satisfaisant dans un délai raisonnable, malgré tous les efforts qu'ils devront faire.
- Nous devons écouter nos clients, faire preuve d'empathie et de compréhension mais nous nous sentons démunis de ressources adéquates pour les aider.
- Notre crédibilité est mise en doute. Les conseils que l'on donne aux clients sont basés sur les renseignements que nous obtenons de la part des services de santé publique et de la jurisprudence. Compte tenu qu'il n'y a pas de traitements rapides et efficaces présentement pour éliminer les punaises de lit, nos clients trouvent que nos conseils ne les aident pas.
- Il y a un risque que nous soyons piqués par les punaises de lit quand nous rencontrons les clients et il y a un risque que nous apportions des punaises de lit à notre domicile.

Quelques éléments du problème des punaises de lit que nous avons vus dans nos dossiers :

- Nous expliquons aux locataires les démarches qu'ils doivent faire pour tenter de remédier au problème. Nous les informons qu'ils doivent informer leur locateur dès

qu'ils voient des punaises de lit dans leur logement. Nous savons que certaines personnes n'informent pas leur locateur, de peur de se faire accuser d'avoir apporté les punaises de lit dans l'édifice.

- Si les locataires informent leur locateur du problème, en général, le locateur procédera à un traitement fait habituellement par une compagnie spécialisée dans ce travail. Avant qu'un traitement ait lieu, les locataires reçoivent habituellement un document décrivant les étapes à faire en vue de préparer le logement. Ces étapes sont exigeantes en termes de temps et créent du désordre dans le logement (vider les armoires, déplacer les meubles, laver tous les vêtements, la literie et les mettre dans des sacs). Certains locataires ne sont pas capables physiquement de faire ces actions. Certains locataires n'ont pas le temps de faire ces actions.
- Malgré tous ces efforts de la part des locataires, plus d'un traitement est habituellement nécessaire pour tenter d'éradiquer le problème. Avant chaque traitement, il faut préparer de nouveau le logement.
- Les locataires se découragent et certains cessent de préparer le logement avant les traitements. Dans ces cas, ils reçoivent un avis de résiliation de la location (avis d'éviction ou d'expulsion) leur demandant de quitter le logement car ils mettent à risque la jouissance raisonnable des lieux par les autres locataires et/ou le locateur leur réclame un montant pour les frais de traitements.
- Si les locataires déménagent après avoir reçu un avis de résiliation de la location ou une ordonnance de la Commission de la location immobilière, ils n'auront pas de bonnes références de la part du locateur en vue de trouver un autre logement. Ils risquent de se retrouver sans-abri. Ils risquent d'apporter des punaises de lit dans un prochain logement ou abri d'urgence.
- S'ils continuent de demeurer dans le logement et de faire les traitements requis, en plus d'être découragés, frustrés, impatients, certains réagissent aux piqûres des punaises de lit et sont couverts de rougeurs. Non seulement c'est inconfortable mais aussi ils ont honte de montrer leur peau. Dans les écoles, dans les milieux de travail, ils seront facilement identifiés si les piqûres sont visibles.
- Certaines personnes croient qu'en se débarrassant de leurs meubles, leurs vêtements et en achetant des nouveaux, ils régleront le problème. Ils dépensent ainsi beaucoup d'argent (le plus souvent parmi nos clients, ils n'ont pas les ressources financières nécessaires) et ils ne réalisent pas que leurs nouveaux meubles et vêtements auront probablement sous peu des punaises de lit si celles-ci continuent d'exister dans le logement.
- Le message qui ressort jusqu'à présent dans la jurisprudence ontarienne, c'est que les locataires n'obtiennent pas une compensation financière si les locateurs démontrent qu'ils ont fait les traitements nécessaires. Ce résultat est obtenu peu importe combien de fois des traitements ont eu lieu ou peu importe l'impact que la présence des punaises de lit ou les traitements ont sur les conditions de vie des locataires.

- Certains clients se découragent complètement et ne voient pas d'issue possible. Ils ne peuvent pas aller rester ailleurs temporairement (dans un hôtel, motel, chez des connaissances, ...) car ils n'ont pas les ressources financières et plusieurs sont des personnes seules qui ne connaissent personne chez qui ils pourraient être hébergés. La plupart de nos clients n'ont pas non plus les ressources nécessaires pour déménager ailleurs de façon permanente (nous vivons une crise de logement aigüe dans les grandes villes canadiennes où il y a une grave pénurie de logements salubres à prix abordable). Pour ces raisons, certains de nos clients deviennent malades mentalement et requièrent des soins de santé mentale.
- Il y a une inégalité de l'effet de la présence des punaises de lit sur la santé physique et mentale des personnes vivant au Canada. Les personnes qui ont un revenu et/ou des épargnes leur permettant de payer un logement temporaire, le temps que les traitements contre les punaises de lit soient faits dans leur logement, ou bien leur permettant de déménager ailleurs facilement, ne subissent pas le problème des punaises de lit de la même façon que la plupart de nos clients. Elles n'ont probablement pas le sentiment d'impuissance et de détresse que la plupart de nos clients vivent.
- Il semble évident que les produits utilisés lors des traitements contre les punaises de lit ne sont pas efficaces. Nous ne savons pas s'il y a de la recherche faite pour trouver de meilleurs produits.
- Une des solutions qui est parfois considérée pour éliminer les punaises de lit est de traiter en même temps tous les logements et les aires communes d'un édifice au lieu de les traiter un à la fois. La raison est que les punaises de lit se propagent facilement d'un logement à un autre et faire un traitement dans un logement seulement n'empêche pas leur propagation dans les autres logements et ainsi, n'empêchent pas que les punaises reviennent dans le logement traité. C'est très difficile d'organiser, de coordonner et de financer un tel projet, surtout dans les grands édifices.

Objectifs qu'Action-Logement pourrait envisager de poursuivre :

- Amener à la compréhension de l'infestation de punaises de lit comme un facteur de risque de problèmes de santé mentale et d'inégalité en matière de santé;
- Sensibiliser les responsables politiques et de santé publique à la nécessité de promouvoir les recherches sur cette problématique perçue à la fois comme cause et facteur aggravant des problèmes de santé mentale;
- Mettre en lumière la nécessité de permettre aux propriétaires et locataires de disposer de produits de nature à prévenir et éradiquer ces insectes sans avoir à recourir à plusieurs interventions.